



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Norme américaine de communication des risques OSHA (29 CFR 1910.1200)

Date de révision 02-juil.-2024

Version 2

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Wynn's DOT 3 Motor Vehicle Brake Fluid

Autres moyens d'identification

Code du produit WN 16203

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée See directions provided with product

Utilisations déconseillées All other applications

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur

ITW Professional Automotive Products
3606 Craftsman Blvd.
Lakeland, FL 33803

Adresse du fabricant

Fabriqué et distribué par:

Distributeur

Également distribué par:

Logistic Distribution
550 Industrial Drive
Milton, ON, Canada L9T 5A6

Numéro de téléphone de l'entreprise 863-665-3338

Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24

Chem-Tel: 800-255-3924

International Emergency:

00+1+ 813-248-0585

Contract Number: MIS0003583

Adresse e-mail: EHS@itwproap.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire selon l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers (Hazard Communication Standard) 2012 de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Instructions en cas d'urgence

Mention d'avertissement

Danger

Provoque de graves lésions des yeux

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

**Aspect** Aucune information disponible**État physique** Liquide**Odeur** Éther**Conseils de prudence - Prévention**

Porter des vêtements de protection, des gants et un équipement de protection des yeux ou un écran facial

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Conseils de prudence - Intervention

Consulter un médecin en cas de malaise

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Mentions de mise en garde - Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Dangers sans autre classification (HNOC)

non applicable

Autres informations

Peut être nocif par contact cutané.

Toxicité aiguë inconnue

35% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	Numéro CAS	% massique
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol	143-22-6	25 - <50%
2,2-Oxydiéthanol	111-46-6	10 - <25%
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	10 - <25%

4. PREMIERS SECOURS**Description des premiers secours****Conseils généraux**

Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact oculaire

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau avec de l'eau et du savon. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Inhalation	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION : NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Voir la section 2 pour plus d'informations.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO₂), Agent chimique sec, Mousse

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun(e)

Dangers spécifiques dus au produit chimique

Aucun(e) en particulier.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la section 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Mettre en place une ventilation adaptée. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

Matières incompatibles Agents comburants forts

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives pour l'exposition

Nom chimique	TLV ACGIH	OSHA PEL	NIOSH
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	TWA: 10 ppm inhalable fraction and vapor	-	-

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques Douches
Rince-oeils
Systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau et du corps Porter des gants de protections en caoutchouc naturel, en caoutchouc nitrile, en Néoprène™ ou en PVC.

Protection respiratoire Porter un respirateur purificateur d'air homologué NIOSH équipé d'une cartouche ou d'un récipient pour les vapeurs organiques, le cas échéant.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Aspect Aucune information disponible
Odeur Éther
Couleur Orange
Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	10.5	
Point de fusion / point de congélation	Aucune information disponible	
Point / intervalle d'ébullition	205 °C / 401 °F	
Point d'éclair	203 °C / 397.4 °F	
Taux d'évaporation	Aucune information disponible	

Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune information disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune information disponible
Pression de vapeur	Aucune information disponible
Densité de vapeur	Aucune information disponible
Densité relative	Aucune information disponible
Hydrosolubilité	Aucune information disponible
Solubilité(s)	Aucune information disponible
Coefficient de partage	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible
Trait d'union	Aucune information disponible
Viscosité cinématique	< 1500 cSt
Viscosité dynamique	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible
Propriétés comburantes	Aucune information disponible

Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Densité	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible
TDAA (Température de décomposition auto-accélérée)	Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucune information disponible

Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Conditions à éviter

Chaleur excessive.

Matières incompatibles

Agents comburants forts

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Contact oculaire	En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements.
Contact avec la peau	Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite.
Ingestion	En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation des muqueuses.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
--------------	---------------------	--------------------	---------------------

2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol 143-22-6	= 5300 mg/kg (Rat)	= 3540 mg/kg (Rabbit)	-
2,2-Oxydiéthanol 111-46-6	= 12565 mg/kg (Rat)	= 11890 mg/kg (Rabbit)	> 4600 mg/m ³ (Rat) 4 h
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	= 5660 mg/kg (Rat)	= 2700 mg/kg (Rabbit)	-

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Sensibilisation Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 1858 mg/kg

ETAmél (voie cutanée) 4392 mg/kg

ETAmél 14.9 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

0 % du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

Bioaccumulation

Aucune information disponible.

Mobilité

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol 143-22-6	0.51
2,2-Oxydiéthanol 111-46-6	-1.98
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	1

Autres effets néfastes

Aucune information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser le récipient.

Numéro de déchet EPA, États-Unis non applicable

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque :

DOT, États-Unis

Nom d'expédition non réglementé

IATA

Nom d'expédition non réglementé

IMDG

Nom d'expédition non réglementé

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
IECSC	Est conforme
KECI	N'est pas conforme
PICCS	Est conforme
AICS (Australie)	N'est pas conforme

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
 DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
 EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
 ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
 IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
 KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
 PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
 AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Réglementations fédérales des États-Unis

SARA 313

Section 313 of Title III of the Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA). This product contains a chemical or chemicals which are subject to the reporting requirements of the Act and Title 40 of the Code of Federal Regulations, Part 372

Nom chimique	SARA 313 - Threshold Values %
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol - 143-22-6	1.0
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol - 112-34-5	1.0

SARA 311/312 Hazard Categories

Danger aigu pour la santé	Non
Chronic Health Hazard	Non
Danger d'incendie	Non
Danger de dépressurisation soudaine	Non
Danger de réaction	Non

CWA (Clean Water Act)

This product does not contain any substances regulated as pollutants pursuant to the Clean Water Act (40 CFR 122.21 and 40

CFR 122.42)

CERCLA

This material, as supplied, does not contain any substances regulated as hazardous substances under the Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) or the Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). There may be specific reporting requirements at the local, regional, or state level pertaining to releases of this material

US State Regulations**Proposition californienne 65**

This product contains the following Proposition 65 chemicals:

U.S. State Right-to-Know Regulations

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvania
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol 143-22-6	X	-	X
2,2-Oxydiéthanol 111-46-6	-	-	X
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	X	-	X
2-(2-(2-Ethoxyéthoxy)éthoxy)éthanol 112-50-5	X	-	X
Diethylene glycol monopropyl ether 6881-94-3	X	-	X

EPA, États-Unis, informations sur l'étiquette

EPA, États-Unis, numéro d'enregistrement de pesticide non applicable

16. AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

NFPA Inflammabilité 1 Instabilité 0 - **HMIS**
Inflammabilité 1 Dangers physiques 0 Protection individuelle
B

Date de révision 02-juil.-2024

Avis de non-responsabilité

Avertissement Illinois Tool Works Inc. estime que les informations contenues dans cette fiche technique sont exactes à la date de compilation. Cependant, Illinois Tool Works Inc. ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations. L'utilisateur est responsable d'évaluer si ces informations ou ce produit sont adaptés à un usage particulier et adaptés à une utilisation ou une application particulière. Les informations contenues dans cette fiche technique peuvent ne pas être valides si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou dans des processus pour lesquels il n'a pas été conçu. Illinois Tool Works Inc. décline toute responsabilité pour les dommages indirects ou accessoires de quelque nature que ce soit, y compris la perte de profits, résultant de la vente ou de l'utilisation de ce produit. Assurez-vous d'avoir la version la plus récente de cette fiche technique en nous contactant ou en consultant notre site Web.

Fin de la Fiche de données de sécurité